

Commune de Gourdon en Quercy (Lot)
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 29 juin 2016 à 20 heures
publié le 30 juin 2016
(Article L2121-25 du code général des collectivités territoriales)

*L'an deux mil seize, le vingt-neuf juin, à vingt heures,
le conseil municipal de Gourdon s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de
M^{me} Marie-Odile DELCAMP, Maire, en session ordinaire.*

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 19

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 24

Date de la convocation : 21 juin 2016

Date d'envoi par courrier électronique : 23 juin 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS (19) : M^{me} Marie-Odile DELCAMP, M. Jacques GRIFFOUL, M. Bernard BOYÉ, M. Michel CAMMAS, M^{me} Nathalie DENIS, M. Christian LALANDE, M. Jean-Pierre COUSTEIL, M^{me} Liliane LEMERCIER, M^{me} Michèle DA SILVA, M^{me} Anne-Marie CHIMIRRI, M. Marc VOIRIN, M. Alain DEJEAN, M^{me} Alexandra CERVELLIN, M^{me} Georgina MURRAY, M. Philippe DELCLAU, M^{me} Sylvie THEULIER, M. Jean-Louis CONSTANT, M^{me} Josiane CLAVEL-MARTINEZ, M^{me} Paola BÉNASTRE, *formant la majorité des membres en exercice.*

ÉTAIENT EXCUSÉS (5) ET ÉTAIENT ABSENTS (3) : M^{me} Delphine SOUBIROUX-MAGREZ (pouvoir à M^{me} Michèle DA SILVA), M^{me} Nadine SAOUDI (pouvoir à M^{me} Liliane LEMERCIER), M. Daniel THÉBAULT (pouvoir à M^{me} Marie-Odile DELCAMP), M^{me} Gabrielle FIGUEIREDO, M^{me} Cécile PAGÈS, M. Joris DELPY, M. Thierry HABARY (pouvoir à M^{me} Sylvie THEULIER), M. Lionel BURGER (pouvoir à M^{me} Paola BÉNASTRE).

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, assistait à la séance M. Dominique MOREAUX, Directeur général des services de la commune de Gourdon.

Madame le Maire informe le conseil municipal de la démission récente de M. Patrice MAURY.

Afin de remplacer M. MAURY, Madame le Maire installe à la table du conseil municipal M. Thierry HABARY.

A – Nomination d'une secrétaire de séance

M^{me} Anne-Marie CHIMIRRI est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

B – Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juin 2016 : adopté à l'unanimité.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LE 31 MAI 2016 :

Communication au conseil municipal

01 – Décision n° 36 / 2016 – Droit de préemption urbain – Déclaration d'intention d'aliéner – M. Geoffroy MARIN : pris acte.

02 – Décision n° 37 / 2016 – Maison La Bicoque – Passemard Immobilier – Mandat de vente sans exclusivité : pris acte.

03 – Décision n° 38 / 2016 – Droit de préemption urbain – Déclaration d'intention d'aliéner – M^{me} Huguette DELMAS épouse FARGANEL : pris acte.

04 – Décision n° 39 / 2016 – Droit de préemption urbain – Déclaration d'intention d'aliéner – M. Philippe LESCURE : pris acte.

QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

URBANISME

01 – Projet urbain partenarial – La Peyrugue-Ouest – Élargissement de la voie publique – Convention PUP – Autorisation au Maire à signer : adopté à dix neuf voix pour, 1 contre et quatre conseillers qui ne se prononcent pas.

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES

02 – Réseau d'eaux usées – Réhabilitation du poste de relevage de la Clède – Consultation pour les travaux – Avis du conseil municipal : adopté à l'unanimité.

03 – Réseau d'alimentation en eau potable – Consultation pour le marché à bon de commande pour la réalisation de travaux de renouvellement, réhabilitation et extension et branchements – Avis du conseil municipal : adopté à l'unanimité.

04 – Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine du Sénéchal – Ville de Brive – Dépôt de pièces archéologiques – Convention – Autorisation au Maire à signer : adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle désire poser des questions diverses.

Monsieur Jean-Louis Constant tient à s'exprimer sur le sujet de la déviation : il constate que la déviation de Gourdon n'est autre qu'une variable d'ajustement budgétaire pour le conseil départemental. Dès l'automne, il mènera des actions auprès des élus ainsi qu'auprès des futurs candidats aux prochaines échéances électorales ; il envisage de créer une association à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse n'étant exprimée, Madame le Maire demande l'huis clos pour différentes questions.

Madame le Maire lève la séance à 21 heures.

Le Maire,



Marie-Odile DELCAMP